



RECUEIL DE DIX PROPOSITIONS

RENFORCER LA PROTECTION HUMAINE DU MILITAIRE ET DE SA FAMILLE

DIX MESURES COMPATIBLES AVEC LA SINGULARITÉ MILITAIRE,
AU SERVICE DU COMMANDEMENT ET DE LA FORCE MORALE.





UNE CHAÎNE UNIQUE DE PROTECTION HUMAINE

DU SIGNAL À L'ACTION, ENSEMBLE

SOUTENIR
—
PROTÉGER
—
PRÉVENIR
—
AGIR
—
DURABLEMENT

« Une armée
forte est une armée
qui prend soin
de celles et ceux
qui la servent. »

« Prévenir,
c'est aussi
combattre. »

MILITAIRES
—
FAMILLES
—
COMMANDEMENT
—
SOUTIENS
—
INSTITUTION

UN ENGAGEMENT
COLLECTIF

DES FEMMES
ET DES HOMMES
AU SERVICE
DE LA FRANCE

1  **DÉTECTER**
REPÉRER LES SIGNES DE FRAGILITÉ

2  **ALERTER**
SIGNALER SANS DÉLAI

3  **TRACER**
ASSURER LA CONTINUITÉ

4  **ORIENTER**
MOBILISER LES BONS ACTEURS

5  **SUIVRE**
ACCOMPAGNER DANS LA DURÉE

6  **COORDONNER**
GARANTIR LA COHÉRENCE

7  **ASSOCIER LA FAMILLE
LORSQUE NÉCESSAIRE**
UNE ALLIÉE DANS LA PRÉVENTION

8  **TIRER LE RETEX**
COMPRENDRE POUR PROGRESSER

9  **CAPITALISER**
TRANSFORMER L'EXPÉRIENCE EN SAVOIR

10  **ADAPTER LA DOCTRINE**
FAIRE ÉVOLUER POUR MIEUX PROTÉGER

Les dix propositions présentées dans ce recueil ne constituent pas dix dispositifs indépendants. Elles **forment une chaîne cohérente** visant à empêcher qu'une situation humaine grave puisse se perdre entre plusieurs acteurs compétents.

SERVICE
FRATERNITÉ
CONFIANCE
RÉSILIANCE
AVENIR



RECUEIL DE DIX PROPOSITIONS

LES DIX MESURES

1. Tracer
2. Garantir la continuité
3. Créer un relais de confiance
4. Tirer le RETEX
5. Coordonner les familles
6. Associer la vigilance familiale
7. Former les cadres
8. Coordonner les situations complexes
9. Capitaliser
10. Expérimenter

AVANT-PROPOS

Dix propositions soumises à l'expérience et au regard de l'institution

Ce recueil est né d'une question.

Non pas :

« Que faudrait-il ajouter aux armées ? »

Mais :

« Comment faire en sorte qu'une situation humaine grave ne puisse se perdre entre plusieurs acteurs qui, chacun, exercent pourtant leur mission ? »

Les armées disposent déjà de nombreux dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soutien.

Le commandement, le Service de santé des armées, l'action sociale, les psychologues, les aumôniers, les structures spécialisées, les camarades et les familles peuvent chacun jouer un rôle déterminant lorsqu'un militaire traverse une situation de vulnérabilité.

Notre travail ne repose donc pas sur le postulat que l'institution ne ferait rien.

Il part d'une interrogation différente : que se passe-t-il dans les interfaces ?

Que devient une alerte lorsque plusieurs acteurs en possèdent chacun une partie ?

Qui en garantit la continuité ?

Comment s'assurer qu'une orientation a effectivement été suivie d'effet ?

Comment éviter qu'une situation considérée comme résolue après la crise immédiate ne se dégrade de nouveau quelques semaines ou quelques mois plus tard ?

Comment permettre à une famille de transmettre une information grave sans remettre en cause ni le secret médical, ni l'autonomie du militaire, ni les responsabilités du commandement ?

Et lorsqu'un drame survient, comment transformer l'événement en capacité d'apprentissage institutionnel ?

UNE CHAÎNE, DIX BRIQUES

Les dix propositions qui suivent ne constituent pas dix dispositifs indépendants.

Elles forment les différentes composantes d'une même chaîne :

DÉTECTER → ALERTER → TRACER → ORIENTER → SUIVRE → COORDONNER
→ ASSOCIER → TIRER LE RETEX → CAPITALISER → ADAPTER

Cette chaîne poursuit une ambition simple : qu'une alerte humaine grave ait toujours un destinataire identifié, une réponse appropriée et une continuité clairement assurée.

Elle ne prétend pas remplacer les acteurs existants.

Elle cherche à mieux les relier.

Le chef reste chef.

Le médecin reste médecin.

L'action sociale conserve ses compétences.

La famille demeure dans sa juste place.

Le référent éventuel ne devient ni enquêteur, ni médecin, ni autorité parallèle.

Aucun acteur ne change de métier. Nous cherchons à renforcer les interfaces entre leurs métiers.

UNE LOGIQUE PROFONDÉMENT COMPATIBLE AVEC LA CULTURE MILITAIRE

Les principes qui structurent ces propositions ne sont pas étrangers aux armées.

Ils leur sont au contraire familiers : responsabilité ; continuité ; traçabilité ; subsidiarité ; coordination ; retour d'expérience ; adaptation.

Une armée sait identifier une situation, rendre compte, désigner un responsable, assurer la continuité de l'action, tirer les enseignements d'un événement et modifier sa doctrine lorsque l'expérience le commande.

Notre interrogation consiste simplement à demander : ces mêmes principes peuvent-ils être davantage mobilisés au service de la protection humaine ?

Il ne s'agit pas de réduire l'exigence militaire.

Il s'agit de rechercher comment cette exigence peut s'accompagner d'une protection adaptée à celles et ceux sur lesquels elle repose

LE COMMANDEMENT AU CŒUR DU DISPOSITIF

Aucune de ces propositions n'a pour objet de contourner la chaîne de commandement.

Au contraire.

Un chef ne peut pas et ne doit pas devenir psychologue ou médecin.

Mais il commande des femmes et des hommes.

Il doit pouvoir reconnaître une situation préoccupante, savoir vers qui orienter, s'assurer qu'une alerte grave a été transmise et conserver une visibilité suffisante sur la continuité humaine et professionnelle de la situation.

La prévention ne doit donc pas devenir une responsabilité supplémentaire indéfinie imposée au chef.

Elle doit lui fournir des procédures plus lisibles et des relais clairement identifiés.

La protection humaine peut ainsi être pensée non comme une contrainte périphérique au commandement, mais comme l'une des conditions de la confiance, de la cohésion et de la force morale.

LA FAMILLE : NI DANS LE COMMANDEMENT, NI HORS DU SYSTÈME

La singularité militaire dépasse souvent le seul militaire.

Elle affecte également son conjoint, ses enfants et son environnement familial.

La famille ne doit évidemment devenir ni un auxiliaire médical, ni une extension de la chaîne hiérarchique.

Elle peut cependant parfois percevoir ce que l'unité ne voit pas.

L'enjeu est donc de permettre, dans certaines circonstances graves, qu'elle puisse transmettre une information préoccupante, savoir qu'elle a été reçue et qu'elle a été orientée vers l'acteur compétent, sans obtenir en retour les informations protégées auxquelles elle n'a pas droit.

Il s'agit d'une place complémentaire, strictement encadrée.

APPRENDRE DES ÉVÉNEMENTS HUMAINS GRAVES

L'une des propositions centrales de ce recueil concerne le RETEX humain.

Les armées possèdent une culture particulièrement développée du retour d'expérience.

Lorsqu'un événement opérationnel révèle une faille, une difficulté ou une bonne pratique, l'objectif est de comprendre afin de progresser.

Pourquoi les événements humains les plus graves échapperaient-ils à cette logique ?

Le principe que nous proposons est volontairement simple :

Le RETEX ne recherche pas un coupable. Il recherche un enseignement.

Il ne se substitue ni à la justice, ni aux procédures administratives ou disciplinaires, ni à l'analyse médicale.

Il poursuit une autre finalité : comprendre ce qui peut être appris afin de mieux protéger demain.

EXPÉRIMENTER PLUTÔT QU'AFFIRMER

Nous ne demandons pas que ces dix propositions soient généralisées.

Nous ne prétendons pas davantage qu'elles constituent toutes la bonne réponse.

Certaines pourront probablement être simplifiées.

D'autres devront être adaptées.

Certaines existent peut-être déjà partiellement sous d'autres formes.

D'autres encore pourront être jugées inadaptées.

C'est précisément pourquoi notre dernière proposition consiste non pas à généraliser, mais à expérimenter.

Tester. Mesurer. Évaluer. Corriger. Décider ensuite.

Cette méthode constitue également la position intellectuelle de l'ensemble du recueil.

PROPOSITION 1 — Instaurer une traçabilité protégée des alertes humaines graves

Le constat

Dans une situation de crise, le problème n'est pas nécessairement l'absence de signaux. Plusieurs personnes peuvent avoir observé chacune une partie de la situation : camarade, chef, famille, médecin, assistant social, aumônier.

L'angle mort apparaît lorsque ces informations ne permettent pas d'identifier clairement qui prend en charge l'alerte et qui garantit la continuité de la réponse.

La proposition

Créer une procédure extrêmement simple de traçabilité de l'alerte grave, déclenchée uniquement sur des critères prédéfinis : propos suicidaires explicites, tentative, comportement faisant craindre un danger immédiat, alerte familiale circonstanciée, crise psychique aiguë.

Elle ne contiendrait pas le dossier médical.

Elle permettrait simplement de tracer :

- alerte reçue → destinataire compétent → action engagée → responsable du suivi → clôture ou poursuite du suivi.

L'armée connaît déjà la traçabilité, le compte rendu et la continuité de responsabilité. Il ne s'agit donc pas d'introduire une culture étrangère, mais d'appliquer à la prévention humaine une logique familière à l'institution.

Bénéfices

Pour le militaire : diminution du risque que son alerte se perde.

Pour la famille : certitude qu'une information grave transmise a bien été orientée.

Pour le commandement : meilleure visibilité et sécurisation de la décision.

Pour l'institution : capacité de RETEX et identification des ruptures de coordination.

Faisabilité

Élevée. Une expérimentation peut être réalisée sans créer une nouvelle administration.

PROPOSITION 2 — Créer un protocole de continuité « 24 h – 72 h – 30 jours – 6 mois »

Ces temporalités constituent un cadre proposé ; elles auraient vocation à être précisées ou adaptées par les autorités compétentes, notamment le SSA, en fonction de la nature et de la gravité des situations.

L'une des erreurs possibles en prévention consiste à concentrer tous les moyens sur la crise aiguë puis à considérer que le problème est résolu lorsque le danger immédiat disparaît.

Nous proposons donc quatre temporalités :

0-24 h : protéger.

Évaluation du risque par l'acteur compétent, sécurisation immédiate et orientation adaptée.

72 h : reprendre contact.

Vérifier la continuité de la prise en charge et les conditions humaines de retour.

30 jours : réévaluer.

Examiner l'évolution de la situation et les éventuels facteurs professionnels, familiaux ou sociaux.

6 mois : consolider.

Vérifier qu'aucune rupture majeure de suivi n'est intervenue.

Il ne s'agit évidemment pas pour le commandement de procéder à une évaluation médicale : celle-ci demeure de la compétence du SSA. Le commandement veille à la continuité humaine et professionnelle ; le SSA conserve la responsabilité médicale.

Cohérence militaire

Très forte, précisément parce que la répartition des compétences est conservée.

Bénéfice institutionnel

Transformer la prévention d'une logique d'événement en une logique de parcours.

Faisabilité

Élevée à moyenne, selon le niveau d'automatisation retenu.

PROPOSITION 3 — Instituer un « Référent de confiance et de prévention humaine »

Il ne doit surtout pas devenir un contre-chef.

Fonction

Dans chaque formation ou bassin pertinent, identifier des personnes formées auxquelles un militaire peut s'adresser lorsqu'il traverse une difficulté et ne sait pas encore quel dispositif saisir.

Ce référent pourrait être, selon les organisations :

- officier ou sous-officier spécifiquement formé ;
- assistant de service social ;
- aumônier ;
- psychologue ;
- personnel civil habilité.

Les modalités d'exercice, de confidentialité et de remontée de l'alerte devraient être adaptées au statut professionnel du référent désigné.

Sa fonction serait :

- écouter → qualifier le besoin → orienter → alerter en cas de danger grave → vérifier que le relais a été effectué.

Ce qu'il ne ferait pas

Il ne diagnostique pas.

Il ne décide pas de l'aptitude.

Il ne conduit pas d'enquête.

Il ne se substitue ni au chef ni au SSA.

Cohérence militaire

Bonne à condition de l'intégrer au commandement.

Il constitue un relais humain complémentaire permettant d'orienter une situation préoccupante, au service de la continuité de l'accompagnement et sans constituer une voie de contournement hiérarchique.

PROPOSITION 4 — Instituer un RETEX humain après tout suicide et après certaines tentatives graves

Le RETEX ne préjuge d'aucune responsabilité individuelle et ne se substitue ni aux procédures judiciaires, administratives ou disciplinaires, ni à l'analyse médicale.

Cette proposition est au cœur de notre recueil.

Les armées possèdent une culture extrêmement développée du retour d'expérience.

Pourquoi ne pas appliquer cette culture aux événements humains les plus graves ?

« RETEX Humanité – Prévention – Commandement »

Après tout suicide et après certaines tentatives particulièrement graves, conduire une analyse distincte des investigations disciplinaires, administratives ou judiciaires :

Quels signaux existaient ?

Qui en avait connaissance ?

Comment ont-ils circulé ?

Quelles réponses ont été apportées ?

Qu'est-ce qui a fonctionné ?

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

Que devons-nous modifier ?

La famille pourrait être entendue lorsqu'elle possède des éléments utiles.

Les enseignements seraient anonymisés et agrégés.

Principe fondamental

Le RETEX ne recherche pas un coupable. Il recherche un enseignement.

Pour l'armée

C'est probablement le bénéfice le plus important : transformer chaque événement dramatique en capacité d'apprentissage institutionnel.

Faisabilité

Élevée sur un périmètre expérimental, mais elle exige une doctrine très claire d'articulation avec les procédures judiciaires, administratives, médicales et disciplinaires.

PROPOSITION 5 — Instituer un interlocuteur institutionnel coordonnateur pour les familles confrontées à une crise grave

Il ne s'agit pas de faire entrer la famille dans la chaîne de commandement.

Il s'agit de lui donner une porte d'entrée identifiable.

Après une tentative de suicide, un suicide, une hospitalisation grave ou une crise majeure, la famille ne devrait pas devoir rechercher elle-même :

SSA, commandement, action sociale, démarches administratives, accompagnement psychologique, droits, procédures.

Cet interlocuteur coordonnateur assurerait l'articulation de l'information et de l'orientation vers les acteurs compétents.

Cette proposition s'inscrit très naturellement dans la politique actuelle : le Plan Famille 2 vise précisément à mieux accompagner les familles et à renforcer le lien armées-familles, avec davantage de subsidiarité au niveau local.

Bénéfices

Famille : réduction du sentiment d'abandon et compréhension des procédures.

Militaire : environnement familial mieux accompagné.

Commandement : moins de sollicitations dispersées.

Armée : relation institution-famille plus lisible.

Faisabilité

Très élevée. Il est probablement inutile de créer une nouvelle structure : une fonction de coordination peut être adossée aux dispositifs existants.

PROPOSITION 6 — Reconnaître la famille comme « acteur complémentaire de vigilance »

Cette proposition est plus ambitieuse qu'elle n'en a l'air.

La famille voit parfois ce que l'unité ne peut pas voir :

- changement brutal de comportement, insomnies, consommation d'alcool, propos désespérés, isolement, rupture relationnelle, peur de retourner en unité.

Il ne s'agit ni de transformer la famille en auxiliaire médical, ni de lui communiquer des informations couvertes par le secret.

Il s'agit d'organiser le mouvement inverse :

- permettre à la famille de transmettre une information préoccupante.

Une procédure sécurisée pourrait permettre :

1. de transmettre une alerte ;
2. d'obtenir confirmation de sa réception ;
3. de savoir qu'elle a été orientée vers l'acteur compétent.

Sans obtenir en retour d'information à laquelle la famille n'a pas droit.

Cette proposition rejoint une conception exigeante de la singularité militaire selon laquelle les sujétions du métier des armes produisent également des effets sur les époux, les épouses et les enfants. Cette dimension familiale a notamment été rappelée devant la commission de la Défense de l'Assemblée nationale le 5 novembre 2025*.

Faisabilité

Élevée techniquement, moyenne culturellement.

C'est précisément pourquoi une expérimentation est préférable.

*Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, audition du général d'armée François Lecointre sur « la singularité militaire », 5 novembre 2025, compte rendu n° 15.

PROPOSITION 7 — Former les cadres à cinq réflexes : « détecter – écouter – orienter – tracer – suivre »

Nous ne demandons pas au chef de devenir psychologue.

Ce serait une erreur.

Nous proposons qu'il maîtrise cinq compétences de commandement face à une situation humaine critique :

DÉTECTER

Reconnaître quelques signaux particulièrement préoccupants.

ÉCOUTER

Savoir conduire une première conversation sans banaliser ni dramatiser.

ORIENTER

Connaître immédiatement les interlocuteurs compétents.

TRACER

S'assurer qu'une alerte grave a effectivement été transmise.

SUIVRE

Ne pas considérer que l'orientation vers un professionnel met fin à la responsabilité humaine du commandement.

Cohérence militaire

Très forte.

Cela ne transforme pas le chef en soignant ; cela renforce sa capacité à commander des hommes.

Pour l'armée

Meilleure prévention, mais également amélioration de la qualité du commandement, de la cohésion et potentiellement de la fidélisation.

PROPOSITION 8 — Créer une « Revue de continuité des situations humaines complexes » à l'échelon local

La revue ne doit pas examiner :

« Qu'est-ce qui ne va pas médicalement chez ce militaire ? »

mais exclusivement : « Existe-t-il une rupture objectivable de prise en charge, d'orientation ou d'accompagnement ? »

Pour les situations particulièrement complexes et dans le strict respect du secret médical, prévoir ponctuellement une coordination fonctionnelle des acteurs compétents.

L'objectif ne serait pas de partager des diagnostics.

Il serait de vérifier :

Qui agit ?

Qui accompagne ?

Existe-t-il une rupture de parcours ?

Qui revoit le militaire ?

Une difficulté sociale ou familiale doit-elle être traitée ?

La logique existe déjà sous différentes formes dans les parcours complexes. Les maisons ATHOS illustrent notamment l'intérêt d'un accompagnement individualisé, complémentaire des soins et adapté à la singularité des blessés psychiques militaires.

Faisabilité

Moyenne, principalement en raison des exigences de confidentialité et de secret médical.

Il faudra donc expérimenter avec le SSA dès la conception, et non lui présenter un dispositif achevé.

PROPOSITION 9 — Organiser une fonction nationale de capitalisation des RETEX humains

Il pourrait s'agir d'une fonction nationale de consolidation.

Elle recueillerait de manière anonymisée :

- typologies d'alertes graves ;
- ruptures de parcours ;
- RETEX ;

- périodes de vulnérabilité ;
- enseignements des unités ;
- bonnes pratiques ;
- données agrégées.

L'objectif serait de passer :

- du cas individuel → au mécanisme récurrent → à la doctrine de prévention.

Et surtout de rediffuser aux unités ce qui a été appris ailleurs.

Bénéfice militaire

Une armée apprend déjà de ses opérations.

Elle disposerait d'un mécanisme plus structuré pour apprendre de ses événements humains graves.

Faisabilité

Moyenne à élevée si cette mission est confiée à une structure existante plutôt qu'à un nouvel organisme.

PROPOSITION 10 — Expérimenter le dispositif complet pendant 18 mois dans trois formations volontaires

Cette dernière proposition rend les neuf autres crédibles.

Nous ne demandons pas :

« Généralisez immédiatement nos dix propositions à toutes les armées. »

Nous demandons :

« Acceptons-nous de les confronter au réel ? »

Expérimentation

Trois formations volontaires, idéalement différentes dans leurs missions et leurs populations.

Pendant 18 mois, expérimenter tout ou partie du dispositif :

- traçabilité → suivi temporel → référent → famille → formation des cadres → coordination → RETEX.

Avec un comité associant les acteurs institutionnels compétents.

Indicateurs

Pas seulement le nombre de suicides, statistiquement trop faible pour évaluer seul une expérimentation.

Mesurer plutôt :

- nombre d'alertes traitées ;
- délai d'orientation ;
- ruptures de suivi ;
- satisfaction des militaires accompagnés ;
- perception des familles ;
- charge supplémentaire pour les cadres ;
- appréciation du SSA ;
- niveau de confiance des militaires dans les dispositifs d'alerte et d'accompagnement ;
- effets sur absentéisme et fidélisation ;
- enseignements qualitatifs des RETEX.

Le choix de l'expérimentation et de la subsidiarité est particulièrement cohérent avec l'évolution actuelle du ministère : le Plan Famille 2 utilise lui-même des expérimentations et donne davantage de latitude au commandement local pour adapter les réponses aux singularités territoriales.



CE QUE NOUS SOLLICITONS

Soumettre nos propositions à l'expérience avant de prétendre apporter des réponses

Ce recueil n'a pas vocation à présenter un modèle achevé.

Il est le fruit de témoignages, d'observations de terrain et d'une réflexion conduite par Frères d'Armes et de Silence – Louis 2022 autour d'une question simple : comment mieux prévenir les ruptures humaines graves sans affaiblir ce qui fonde la singularité, l'autorité et l'efficacité de l'institution militaire ?

Les dix propositions présentées ici ne prétendent ni se substituer aux dispositifs existants, ni aux compétences du commandement, du Service de santé des armées, de l'action sociale ou des autres acteurs déjà engagés dans la prévention.

Elles cherchent principalement à interroger leurs interfaces, leur continuité et leur capacité collective à ne laisser aucune alerte humaine grave se perdre entre plusieurs acteurs compétents.

Notre démarche n'est donc pas de demander l'adhésion à un dispositif déjà arrêté.

Elle est de confronter nos constats et nos propositions à l'expérience de celles et ceux qui connaissent profondément les armées, leurs exigences et la réalité du commandement.

TROIS QUESTIONS

1 — LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic qui fonde ces propositions vous paraît-il pertinent au regard de la singularité militaire et de la réalité du commandement ?

Autrement dit : avons-nous correctement identifié le problème des ruptures de coordination, de continuité et de suivi, ou existe-t-il des dimensions essentielles que notre regard extérieur ne nous permet pas encore de percevoir ?

2 — LA PERTINENCE DES RÉPONSES

Parmi ces dix propositions, lesquelles vous paraissent réellement compatibles avec l'exercice contemporain du commandement et les responsabilités respectives de ses différents acteurs ?

Nous souhaitons également identifier celles qui devraient être corrigées, simplifiées, rapprochées de dispositifs existants ou, le cas échéant, écartées.

3 — L'EXPÉRIMENTATION

Une expérimentation limitée, volontaire, évaluée et réversible vous paraît-elle constituer une méthode pertinente pour confronter certaines de ces propositions au réel ?

Notre conviction est qu'en matière de protection humaine comme en matière opérationnelle, une proposition ne vaut véritablement que lorsqu'elle a été éprouvée, évaluée et corrigée par l'expérience.

NOTRE DÉMARCHE

Nous ne sollicitons ni validation globale de ces dix propositions, ni soutien institutionnel préalable.

Nous sollicitons quelque chose qui nous paraît, à ce stade, plus précieux :

UN REGARD. UNE CRITIQUE. UNE ORIENTATION.

Un regard pour nous dire ce qui mérite d'être approfondi.

Une critique pour identifier ce que nous aurions insuffisamment compris.

Une orientation pour savoir avec quels acteurs institutionnels poursuivre utilement cette réflexion.

Notre association souhaite demeurer à sa juste place : écouter, recueillir, observer, alerter lorsque cela est nécessaire et transformer autant que possible l'expérience du terrain en propositions constructives.

La décision appartient à l'institution.

L'expertise appartient à ceux qui servent en son sein.

Mais la parole des militaires et des familles peut, elle aussi, contribuer à éclairer cette réflexion.

« AIDEZ-NOUS À PENSER JUSTE »

Nous ne prétendons pas détenir seuls les réponses.

Nous souhaitons comprendre ce que nous ne voyons pas encore, corriger ce qui doit l'être et conserver ce qui peut réellement contribuer à mieux protéger.

Car notre objectif n'est pas de construire un système à côté de l'institution militaire.

Il est de contribuer, avec elle, à renforcer sa capacité à voir, relier, protéger et apprendre.

Et si une seule de ces propositions peut, après expertise et expérimentation, améliorer la protection d'un militaire, soutenir une famille ou donner à un chef un outil supplémentaire pour agir au bon moment, alors cette réflexion aura été utile.

Yann TINARD

Président de l'association Frères d'Armes et de Silence – Louis 2022

yann.tinard17@gmail.com

Tél : 06 62 13 13 81



UNE BOUCLE D'APPRENTISSAGE AU SERVICE DE LA PROTECTION HUMAINE

SOUTENIR
—
PROTÉGER
—
PRÉVENIR
—
AGIR
—
DURABLEMENT

« Apprendre
du réel pour mieux
protéger demain. »

DU TERRAIN À LA DOCTRINE,
POUR NE PLUS PERDRE AUCUNE ALERTE



**PROTÉGER
LES PERSONNES**

Réduire le risque de rupture
dans le parcours humain



**RENFORCER
LA COHÉRENCE**

Mieux relier les acteurs
et leurs compétences



**APPRENDRE
COLLECTIVEMENT**

Transformer l'expérience
en progrès durable

— **UNE ARMÉE QUI APPREND EST UNE ARMÉE QUI PROTÈGE** —

« Chaque expérience utile renforce la force morale de nos armées. »

RENFORCER CE QUI FAIT LA FORCE DES ARMÉES : LES FEMMES ET LES HOMMES QUI SERVENT

Servir sous l'uniforme n'est pas un engagement comme les autres. L'état militaire exige disponibilité, discipline, loyauté, dépassement de soi et acceptation de sujétions exceptionnelles. Il peut conduire celles et ceux qui servent à affronter le danger, la violence et parfois la mort.

Cette singularité appelle, en retour, une protection humaine à la hauteur de l'engagement consenti.

Issu de l'expérience des familles, des témoignages recueillis par l'association Frères d'Armes et de Silence – Louis 2022, et d'une réflexion menée sur les mécanismes de prévention du mal-être militaire, ce recueil formule dix propositions concrètes, structurées et réalisables.

Il ne s'agit ni de remettre en cause l'autorité du commandement, ni de nier les dispositifs existants, ni de transposer à l'armée des modèles étrangers à sa culture. Il s'agit de mieux relier ce qui existe déjà, de renforcer la capacité à détecter les situations de vulnérabilité, d'assurer la continuité de l'accompagnement, d'associer les familles lorsque cela est nécessaire et de permettre à l'institution de tirer davantage d'enseignements de chaque situation critique.

Ces dix propositions poursuivent une ambition simple :



Donner au commandement des outils supplémentaires pour protéger.



Donner au militaire des voies supplémentaires pour être entendu.



Donner aux familles une place clairement identifiée.



Donner aux armées une capacité supplémentaire pour apprendre et prévenir.

Elles ne proposent pas un système contre l'institution militaire. Elles proposent de travailler avec elle, dans le respect de sa singularité, de ses exigences et de sa finalité opérationnelle.

La singularité militaire impose beaucoup à ceux qui servent. Faisons en sorte qu'elle leur garantisse, en retour, une protection à la hauteur de leur engagement.

*Pour aujourd'hui
et pour demain.*



FRÈRES D'ARMES
ET DE SILENCE
LOUIS 2022

HOMMAGE • SOUTIEN • ACTION

Voir. Écouter. Relier. Protéger. Apprendre.

“
Parce qu'une
armée qui prend
soin de ses hommes
et de ses femmes
est une armée
plus forte.

”

DES SOLDATS
DES FAMILLES
UN AVENIR